

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 2 juillet 2014, à 20 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Patrick Boisselle	Saint-Aimé (représentant désigné)
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Est absente :

Maria Libert	Saint-Aimé
--------------	------------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les membres réguliers se réunissent en comité général de travail.

2014-07-178 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 11.1. « Prise de décision, s'il y a lieu, dans le dossier de la gestion des matières résiduelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-179 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 11 JUIN 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 11 juin 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-180 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 18 JUIN 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 18 juin 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-181 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 3 JUIN 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 3 juin 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-182 **RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 3 AVRIL 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 3 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-183 **RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 21 MAI 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 21 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-184 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

M. le Conseiller régional Denis Marion déclare un intérêt pécuniaire au numéro 22 de la liste des dépenses, concernant un remboursement de frais de déplacement.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin déclare un intérêt pécuniaire au numéro 77 de la liste des dépenses, concernant un remboursement de frais de déplacement.

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 6 juin 2014 au 26 juin 2014 et totalisant 747 289,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel invite les membres du Conseil de la MRC à aller voter pour le projet « Protection et mise en valeur du marais Saint-Eugène » réalisé par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Ce projet est présentement finaliste pour « Les Phénix de l'environnement », et le comité a besoin de votes pour remporter le concours Coup de cœur du public présenté par Hydro-Québec.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Aire faunique communautaire, lors de laquelle un nouvel exécutif a été nommé.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal a participé à la dernière réunion de l'OBV Yamaska, où il a été question de plusieurs sujets dont entre autres :

- Mémoire de l'OBV portant sur les gaz de schiste et autorisation de le déposer au BAPE;
- Partage de toutes les informations avec le Comité ZIP du lac Saint-Pierre;
- Opération Bleu Vert permettant d'expliquer la problématique des algues bleu-vert;
- Journée des administrateurs qui aura lieu le 13 septembre à Yamaska;
- Colloque sur les milieux humides.

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis profite de l'occasion pour inviter les membres du Conseil ainsi que la population a participé à la diffusion de l'émission « La petite séduction » le 23 juillet 2014 à Saint-Ours. Il invite également les gens à l'évènement « Saint-Ours en fête » les 18, 19 et 20 juillet prochains.

M. le Conseiller régional Denis Marion tient à remercier les membres du Conseil qui ont participé à la fête de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Aimé/Massueville. Par la suite, il présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Comité régional de sécurité incendie et civile**
Lors de cette rencontre, les membres ont ciblé deux dossiers qui devront être traités en priorité, soit la préparation des plans de mesure d'urgence pour chacune des municipalités ainsi que la révision du schéma de couverture de risques.
- **Colloque sur les Pactes ruraux de la Montérégie**
Ce troisième colloque sur les Pactes ruraux de la Montérégie a eu lieu le 12 juin dernier à Venise-en-Québec sous le thème « Allez plus loin avec la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 ».

M. le Préfet Claude Pothier présente le résumé de certaines des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Rencontre avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation**
Lors de cette rencontre, il a été question du CLD ainsi que de l'évaluation de cet organisme. M. Pothier tient à préciser que cette évaluation démontre que le CLD effectue un travail exceptionnel et que nous devons en être fiers.
- **Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est**
À la dernière réunion du conseil d'administration, la CRÉ s'est vu déléguer plus de responsabilités dans le dossier de l'immigration. D'ailleurs, un projet d'entente entre la CRÉ et la MRC sera envoyé sous peu.

2014-07-185

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE LA MMQ CONCERNANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES DES AVOCATS DE LA MRC (DOSSIER SDD)

CONSIDÉRANT le recours intenté par Conporec et Solutions Développement Durable inc. (ci-après « SDD ») contre la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (ci-après « la MRC ») et la Ville de Sorel-Tracy dans le dossier numéro 765-17-001058-116 de la Cour supérieure du district de Richelieu;

CONSIDÉRANT que la MRC détient une police d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (ci-après « la MMQ »);

CONSIDÉRANT que les procureurs de la MRC et de la MMQ ont eu de nombreuses discussions relativement à l'obligation de cette dernière de défendre la MRC et ainsi d'assumer une partie des honoraires extrajudiciaires encourus par la MRC;

CONSIDÉRANT que le procureur de la MMQ a transmis au procureur de la MRC le 27 juin dernier un courriel confirmant que la MMQ est disposée à régler le débat relatif à son obligation de défendre la MRC de la manière exposée dans ce courriel, lequel est joint à la présente résolution pour valoir comme si au long réité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC confirme, par la présente, son acceptation de la proposition de la MMQ exposée dans le courriel transmis par M^e Jean-François Gagnon du bureau Langlois Kronström Desjardins le 27 juin 2014 et dont une copie est jointe à la présente résolution;

Que le préfet et le directeur général ou, en son absence, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

Que la MRC conserve tous ses droits et recours contre la MMQ si elle devait être condamnée à verser quelque somme que ce soit à Conporec et/ou SDD dans le cadre du recours intenté par ces dernières dans le dossier numéro 765-17-001058-116 de la Cour supérieure du district de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-186 **ADOPTION DU RAPPORT FINAL DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté. De plus, MM. les Conseillers régionaux Olivar Gravel et Denis Marion apportent certaines précisions sur le contenu de ce rapport.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-187 **ENTRETIEN DU SYSTÈME DE GÉOTHERMIE**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'analyse des liquides, à la vidange et au nettoyage des conduits du système de géothermie de la MRC;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entreprises ont été approchées pour soumettre une offre de service;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a présenté une offre de service pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise Socomec Industriel inc. à procéder à l'analyse des liquides, à la vidange et au nettoyage des conduits du système de géothermie de la MRC, et ce, au coût de 15 453 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-188 **OCTROI DU CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA COULÉE D'EN BAS**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Coulée d'en Bas.

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Coulée d'en Bas fait partie des cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Alide Bergeron et Fils Ltée au coût de 49 069,38 \$ (taxes incluses), Béton Laurier inc. au coût de 51 379,16 \$ (taxes incluses) et Drainage Richelieu inc. au coût de 54 021,35 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que chacune des soumissions a été vérifiée et, qu'à la suite de cette vérification, celle de l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Coulée d'en Bas, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres portant le numéro C1304;
- octroie à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée le contrat relatif à ces travaux au coût de 49 069,38 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs au projet tiennent lieu de contrat entre les parties, si les conditions suivantes sont respectées dans les délais impartis :
 - o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'inscription émise par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) attestant que l'entreprise est bien inscrite à la CSST et qu'elle a bien soumis ses prévisions salariales pour l'année en cours;
 - o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'assurance responsabilité civile générale d'un minimum de 2 000 000 \$ par événement, dont la franchise n'excède pas 10 000 \$, maintenir cette couverture pour toute la durée du contrat et désigner la MRC comme assurée supplémentaire sur la police d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les membres du Conseil sont informés que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, compte tenu de ses intérêts dans le dossier du parc éolien, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

2014-07-189

ADDENDA AU MÉMOIRE DE LA MRC DÉPOSÉ AU BAPE

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de l'addenda au mémoire présenté par la MRC à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lors de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet du parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le contenu de cet addenda;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte ledit addenda au mémoire et autorise sa transmission au BAPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *

* excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE LA DÉMARCHE « ENSEMBLE POUR TOUS NOS AÎNÉ(E)S » (MADA)

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du rapport final « Ensemble pour tous nos aîné(e)s » produit dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

2014-07-190 **REPLACEMENT D'UN MEMBRE AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de sa résolution numéro 2013-11-308, le Conseil de la MRC nommait M. Richard Paquette, responsable des questions familiales et des aînés (RQFA) de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, à titre de membre du comité régional de la famille;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle responsable des questions familiales et des aînés (RQFQ) a récemment été nommée par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu aux termes de la résolution numéro 14-06-251;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens, conformément à l'article 5 du règlement numéro 228-13 de la MRC, de procéder au remplacement de M. Richard Paquette au comité régional de la famille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme M^{me} Lucette Berger, responsable des questions familiales et des aînés (RQFA) de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, à titre de membre du comité régional de la famille en remplacement de M. Richard Paquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU STACR

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du rapport annuel du Service de transport adapté et collectif régional (STACR).

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

2014-07-191 **FÉLICITATIONS AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)**

CONSIDÉRANT l'excellent travail du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC lors de la mise en service du transport collectif;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus depuis l'instauration de ce service;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC félicite le STACR pour la qualité des services offerts, autant pour le transport collectif que pour le transport adapté, ainsi que pour la performance avec laquelle il a géré ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-07-192

ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), a fixé, par sa résolution numéro 2014-01-16, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que ces tarifs ont fait l'objet de modifications par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR), lesquels seront applicables le 1^{er} septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur les transports, adopte la nouvelle grille tarifaire du service de transport adapté et collectif qui sera en vigueur sur son territoire à compter du 1^{er} septembre 2014.

Que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la correspondance.

2014-07-193

CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivier Gravel

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2014-07-194 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière